

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 23 avril 2013

La gestion et l'usage de l'eau en agriculture

Déclaration du groupe des professions libérales

L'eau est un bien essentiel à la vie de l'homme et de l'ensemble des espèces animales et végétales. Elle n'est pas un bien inépuisable et sa qualité peut s'altérer durablement sous l'impact des activités humaines. Le sujet est suffisamment important pour qu'il justifie cet avis, dont le groupe des professions libérales soutient les objectifs, mais sur lequel il émet des réserves.

L'eau constitue une ressource indispensable à l'agriculture et les méfaits d'une eau de mauvaise qualité sur la santé peuvent être considérables.

Le défi est triple : alimentaire, sanitaire et quantitatif. Il s'agit d'assurer dans le temps une production agricole diversifiée pour garantir la sécurité alimentaire globale, conforter un secteur d'activité agricole et agroalimentaire important pour notre économie, et enfin, assurer un revenu satisfaisant et stable aux agriculteurs. Il s'agit également de garantir la primauté sanitaire, notamment l'alimentation en eau potable et la préservation des équilibres naturels. Il s'agit enfin et surtout de combattre les gaspillages suite à des mauvais usages de l'eau par la collectivité, ménages ou autres usagers économiques.

L'agriculture est un vecteur d'activités économiques, d'emplois et d'aménagement du territoire qui doit répondre à des besoins croissants en termes d'alimentation. La solution n'est donc pas de stigmatiser mais de trouver ensemble des solutions pour permettre de répondre aux enjeux du développement durable.

En mobilisant des outils incitatifs pour lutter contre les pollutions diffuses et en accompagnant les changements de pratiques, par la formation notamment, on améliore la gestion qualitative de l'eau. L'engagement des maîtres d'ouvrage et des collectivités territoriales en faveur de la protection de la ressource en eau, le développement de modes de productions respectueux de l'environnement ou le développement d'approches d'aménagement territorial participent d'une démarche collective.

Mais la France ne peut agir de façon isolée. Toute solution qui consisterait à fragiliser la compétitivité des exploitations agricoles françaises face à leurs homologues européens serait destructrice. En cela, les taxations supplémentaires préconisées dans l'avis créeraient une distorsion de concurrence. La seule arme fiscale s'avérera contreproductive.

Le droit communautaire s'est construit en plusieurs étapes, actuellement 30 directives traitent de la question de l'eau. Les agriculteurs ou les industries agroalimentaires s'engagent déjà, depuis des

années, dans des démarches de progrès, notamment en matière de qualité de l'eau et de respect de normes environnementales strictes. L'avis semble oublier les efforts engagés.

Le rapporteur a raison de « bousculer » les acteurs, tant l'objectif de santé publique est capital. Toutefois, les réticences de certains d'entre eux s'expliquent par la difficulté de se projeter dans l'avenir, à 20 ou 30 ans, alors qu'ils doivent répondre, pour la plupart d'entre eux, à des objectifs de court terme comme la rentabilité de leurs investissements, le paiement de leurs charges ou l'assurance d'un minimum de marge pour investir.

La spécificité des territoires et des métiers appelle des réponses diversifiées et territoriales. L'avis est peu prolix sur ce point. La recherche en agronomie vise les cultures moins consommatrices d'eau, adaptées à la qualité des sols.

Au même titre que les autres acteurs, les agriculteurs ont conscience que l'eau est un bien très précieux. Ils ont tout intérêt à préserver leur environnement et à respecter les ressources naturelles, condition de leur activité future et de la pérennité de leurs exploitations.

Compte tenu de ces réserves, le groupe des professions libérales s'est abstenu.